

CRÉDITS À LA CONSOMMATION RÉSERVÉS AU PERSONNEL BNPP SA
NOUVELLES CONDITIONS 2012

⇒⇒ SUITE ⇐⇐

En tout bien tout honneur ...

FO est la seule organisation syndicale à être intervenue, hier, sur ce sujet d'importance auprès de la Direction Générale.

La Direction Générale se retranche derrière les directives imposées par l'URSSAF pour expliquer la mise en application de ces conditions.

Devant les très nombreuses et très vives réactions des salariés, **FO** demande à la direction de revoir cette circulaire.

Rappelons que même si nous avons tous reçu une information avec notre bulletin de salaire d'avril 2011, l'application d'un tel taux est scandaleuse pour le personnel de l'entreprise en rapport au TCI (taux de cession interne) de ce début d'année et du " meilleur taux clientèle " pris en référence.

SCOOP DE DERNIÈRE MINUTE :

Ce matin, les représentants des 4 autres organisations syndicales semblent nous rejoindre en intervenant sur ce sujet avec **FO** auprès de la Direction Générale.

Nous vous tiendrons informés de la suite donnée.